



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



10876/13

(OR. en)

PRESSE 251

PR CO 32

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3246e session du Conseil

Environnement

Luxembourg, le 18 juin 2013

President

M. Phil Hogan

Ministre irlandais de l'environnement, de la communauté et
des collectivités locales

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

10876/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté des conclusions sur la communication de la Commission intitulée "**Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique**". L'objectif de cette stratégie est de contribuer à rendre l'Europe plus résiliente au changement climatique en la préparant mieux et en renforçant sa capacité à résister aux conséquences du changement climatique aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'au niveau de l'Union.*

*Le Conseil a pris acte d'un rapport sur l'état des travaux concernant un projet de directive relative **aux changements indirects dans l'affectation des sols**, modifiant les directives concernant la qualité de l'essence et les énergies renouvelables et visant à réduire au minimum l'incidence des changements indirects dans l'affectation des sols sur les émissions de gaz à effet de serre.*

*Dans le cadre du suivi de la **Conférence des Nations unies sur le développement durable**, le Conseil a procédé à un échange de vues sur les liens entre le rapport du groupe de haut niveau de personnalités éminentes établi par le Secrétaire général de l'ONU relatif au programme de développement pour l'après-2015 et l'élaboration des objectifs de développement durable. Il a également approuvé un projet de conclusions relatives au **programme général pour l'après-2015**, qui sera adopté par le Conseil des affaires générales le 25 juin.*

SOMMAIRE¹

| | |
|--------------------------|----------|
| PARTICIPANTS..... | 4 |
|--------------------------|----------|

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

| | |
|--|---|
| Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique | 6 |
| Changements indirects dans l'affectation des sols | 6 |
| Suivi de la Conférence des Nations unies sur le développement durable..... | 7 |
| Divers..... | 9 |

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

| | |
|---|----|
| – Guinée-Bissau - mesures restrictives..... | 11 |
|---|----|

UNION DOUANIÈRE

| | |
|---|----|
| – Sécurité de la chaîne d'approvisionnement - conclusions du Conseil..... | 11 |
|---|----|

ÉNERGIE

| | |
|---|----|
| – Étiquetage énergétique des aspirateurs..... | 11 |
|---|----|

NOMINATIONS

| | |
|----------------------------|----|
| – Comité des régions | 12 |
|----------------------------|----|

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Philippe HENRY

Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
Représentant permanent adjoint

M. Olivier BELLE

Bulgarie:

M^{me} Iskra MIHAYLOVA

Ministre de l'environnement et des eaux

République tchèque:

M. Jakub DŮRR

Représentant permanent adjoint

Danemark:

M^{me} Pia OLSEN DYHR

M. Martin LIDEGAARD

Ministre de l'environnement par intérim
Ministre du climat, de l'énergie et du bâtiment

Allemagne:

M^{me} Ursula HEINEN-ESSER

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté des réacteurs nucléaires

Estonie:

M. Clyde KULL

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Phil HOGAN

Ministre de l'environnement, de la communauté et des collectivités locales

Grèce:

M. Evangellos LIVIERATOS

Ministre de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

Espagne:

M. Federico RAMOS DE ARMAS

Secrétaire d'État à l'environnement

France:

M^{me} Delphine BATHO

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Italie:

M. Andrea ORLANDO

Ministre de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer

Chypre:

M. Nicos KOUYIALIS

Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement

Lettonie:

M. Aleksandrs ANTONOVŠ

Secrétaire d'État, Secrétaire parlementaire, ministère de l'environnement et du développement régional

Lituanie:

M. Valentinas MAZURONIS

Ministre de l'environnement

Luxembourg:

M. Marco SCHANK

Ministre du logement, ministre délégué au développement durable et aux infrastructures

Hongrie:

M. András RÁCZ

M. Olivér VÁRHELYI

Secrétaire d'État adjoint chargé de l'environnement et de la protection de la nature
Représentant permanent adjoint

Malte:

M. Leo BRINCAT

Ministre du développement durable, de l'environnement et du changement climatique

Pays-Bas:

M. Webke KINGMA

Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

Pologne:M^{me} Beata JACZEWSKA

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'environnement

Portugal:

M. Paulo LEMOS

Secrétaire d'État à l'environnement et à l'aménagement du territoire

Roumanie:M^{me} Rovana PLUMB

Ministre de l'environnement et du changement climatique

Slovénie:

M. Dejan ŽIDAN

Ministre de l'agriculture et de l'environnement

Slovaquie:

M. Vojtech FERENCZ

Secrétaire d'État au ministère de l'environnement

Finlande:

M. Ville NIINISTÖ

Ministre de l'environnement

Suède:M^{me} Lena EK

Ministre de l'environnement

Royaume-Uni:

Lord DE MAULEY

Sous-secrétaire d'Etat parlementaire du Royaume-Uni à la gestion des ressources, à l'environnement local et aux sciences environnementales

M. Paul WHEELHOUSE

Ministre de l'environnement et du changement climatique

Commission:

M. Janez POTOČNIK

Membre

M^{me} Maria DAMANAKI

Membre

M^{me} Connie HEDEGAARD

Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie

M. Hrvoje DOKOZA

Vice-ministre de la protection de l'environnement et de la nature

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique

Le Conseil a adopté des [conclusions](#) sur la communication de la Commission intitulée "Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique".

Dans ces conclusions, le Conseil se félicite de la communication de la Commission. Il rappelle, entre autres, que l'objectif de l'UE consistant à maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en surface à moins de 2°C par rapport aux valeurs de l'ère préindustrielle exige que la communauté internationale prenne de toute urgence des mesures d'atténuation ambitieuses. Le Conseil invite par ailleurs la Commission à continuer de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans ses propositions d'action de l'UE et à faciliter davantage encore l'intégration de la résilience au changement climatique dans l'action de l'UE, notamment dans des domaines d'action essentiels tels que: la politique agricole commune, la politique de cohésion et la politique commune de la pêche; l'amélioration de la résilience des infrastructures; la question de savoir s'il faut prévoir des orientations supplémentaires concernant des approches de l'adaptation fondées sur les écosystèmes, ainsi que l'analyse du potentiel des produits d'assurance et d'autres produits financiers pour des décisions d'investissement et des décisions commerciales résilientes au changement climatique.

La Commission a adopté sa stratégie relative à l'adaptation en avril 2013. L'objectif de cette stratégie est de contribuer à rendre l'Europe plus résiliente au changement climatique en la préparant mieux et en renforçant sa capacité à résister aux conséquences du changement climatique aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'au niveau de l'Union. La stratégie d'adaptation met l'accent sur trois objectifs essentiels: encourager l'adoption de mesures par les États membres, de mesures d'intégration de la résilience au changement climatique dans l'action de l'UE en prévoyant des mesures d'adaptation dans toutes les politiques et tous les programmes de l'UE, et favoriser une prise de décision éclairée.

Elle est constituée d'une communication (doc. [8556/13](#)) et de plusieurs documents de travail des services de la Commission, ainsi que d'un Livre vert sur l'assurance dans le domaine des catastrophes d'origine naturelle et humaine.

De plus amples informations sur cette stratégie sont disponibles sur le [site web](#) de la Commission.

Changements indirects dans l'affectation des sols

Lors d'une session publique, le Conseil a pris acte d'un rapport sur l'état des travaux concernant le projet de directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols (CIAS) modifiant les directives concernant la qualité de l'essence (98/70/CE) et les énergies renouvelables (2009/28/CE). La directive proposée vise à réduire au minimum l'incidence des changements indirects dans l'affectation des sols sur les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser une transition vers des biocarburants qui assurent des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport sur l'état des travaux (doc. [10207/13](#)) présente les principales questions examinées sous la présidence irlandaise et la façon dont elles sont ou pourraient être traitées en vue de faciliter l'élaboration d'une position du Conseil. D'une manière générale, les États membres sont favorables à l'objectif consistant à lutter contre les changements indirects dans l'affectation des sols qui se produisent au niveau mondial en raison de la production de biocarburants qui font concurrence aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux. Cependant, de nombreuses délégations sont préoccupées par un changement de cap qui pourrait être source d'incertitude chez les investisseurs, compromettre les investissements déjà réalisés et rendre plus coûteuse et plus difficile la réalisation des objectifs actuels de l'UE en matière d'énergies renouvelables. Le rapport porte sur les principales questions examinées au sein du groupe de travail, notamment: le seuil de 5 % pour les biocarburants classiques, les facteurs CIAS, le traitement des nouvelles installations, le bonus pour les terres dégradées, la prévention de la fraude, la clause de réexamen et les actes délégués. Ce même rapport a été présenté au Conseil TTE (Énergie) le 7 juin.

Des débats d'orientation sur cette proposition ont eu lieu au Conseil TTE (Énergie) le 22 février 2013 et au Conseil "Environnement" le 21 mars 2013. Le Comité des représentants permanents a décidé en décembre dernier de créer un groupe ad hoc sur les changements indirects dans l'affectation des sols pour veiller à ce que les deux directives soient modifiées en toute cohérence.

Lorsque ces directives ont été adoptées, le Parlement européen et le Conseil ont demandé à la Commission d'examiner les effets négatifs que la conversion de terres pourrait avoir sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre et, au besoin, de présenter une proposition législative. Le projet de directive vise à réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre générées lorsque des terres à l'origine non agricoles, telles que des forêts, sont utilisées pour la production de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de fibres parce que les terres agricoles initialement destinées à ce type de production sont reconverties pour la production de biocarburants.

Ce projet de directive a été présenté par la Commission en octobre 2012 (doc. [15189/12](#)). Le vote de la commission ENVI du Parlement européen est prévu en juillet 2013.

Suivi de la Conférence des Nations unies sur le développement durable

a) Cadre général pour l'après-2015

Le Conseil a approuvé un projet de conclusions relatives au programme général pour l'après-2015, qui seront adoptées par le Conseil des affaires générales le 25 juin. Ces conclusions ont aussi été approuvées par le Conseil des affaires étrangères (Développement) le 28 mai 2013.

Le projet de conclusions s'appuie sur la communication de la Commission intitulée "Une vie décente pour tous" (doc. [7075/13](#)), qui a été présentée aux ministres lors de la session du Conseil "Environnement" du 21 mars 2013. Dans ces conclusions, l'UE et ses États membres s'engagent à veiller à la convergence vers un cadre général unique pour l'après-2015 et à jouer un rôle actif et constructif dans tous les processus en cours. Il y est également souligné, entre autres, que le processus pour l'après-2015 devrait renforcer l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable et devrait déboucher sur un cadre unique, complet et cohérent permettant d'obtenir des résultats concrets à tous les niveaux.

b) Suivi de la conférence Rio+20

Dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations unies sur le développement durable tenue en juin 2012 (Rio+20), le Conseil a procédé à un échange de vues sur les liens entre le rapport du groupe de haut niveau de personnalités éminentes établi par le Secrétaire général de l'ONU relatif au programme de développement pour l'après-2015 et l'élaboration des objectifs de développement durable.

Les ministres de l'environnement ont ainsi eu une nouvelle occasion d'examiner comment l'UE et ses États membres peuvent contribuer à l'élaboration d'un cadre général pour l'après-2015, en formulant leurs premiers avis et réactions concernant ce rapport. Pour cibler le débat, la présidence avait préparé trois questions, qui étaient les suivantes: les objectifs indicatifs proposés dans le rapport reflètent-ils correctement les trois dimensions du développement durable, comment intégrer au mieux l'élaboration des objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 avant 2015, et quelle est l'approche proposée concernant le programme pour l'après-2015. D'une manière générale, les ministres ont salué le rapport du groupe, qui constituait selon eux une base précieuse pour poursuivre les travaux. Ils ont notamment souligné qu'il importait de retenir une approche intégrée, garantissant que la dimension environnementale soit dûment prise en considération dans les prochains objectifs de développement durable, l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable étant préservé.

La Commission a en outre abordé certains de ces aspects dans son intervention, lors de laquelle elle a également souligné les points clés suivants: la nécessité de promouvoir les moteurs de l'économie verte, le rôle important que jouent les modes de consommation et de production durables, la nécessité de respecter les limites de la planète, le rôle clé du financement du développement durable et l'engagement aux côtés d'autres partenaires.

En juillet 2012, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un groupe de haut niveau de personnalités éminentes afin de formuler des orientations et des recommandations sur le programme de développement pour l'après-2015. Ce groupe comprend des représentants du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et des autorités locales. Son [rapport](#) a été publié à New York le 30 mai 2013 et sera présenté lors de l'événement de haut niveau qui aura lieu le 25 septembre 2013 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies.

Ce rapport présente les cinq réorientations suivantes: n'oublier personne; mettre le développement durable au centre des préoccupations; transformer les économies pour créer des emplois et une croissance inclusive; instaurer la paix et des institutions efficaces, ouvertes et responsables pour tous et établir un nouveau partenariat mondial. Il présente un ensemble de douze objectifs indicatifs auxquels sont associés 54 objectifs mesurables, qui sont proposés au Secrétaire général de l'ONU afin qu'il en tienne compte dans le cadre de l'élaboration du rapport qu'il présentera le 25 septembre 2013, ainsi qu'en vue d'un débat au sein d'autres instances compétentes.

De plus amples informations sont disponibles sur le [site web](#) du Secrétaire général de l'ONU.

Divers

Échange de quotas d'émission dans le secteur de l'aviation

La Commission a informé le Conseil de l'état d'avancement des négociations sur l'action entreprise au niveau mondial pour lutter contre les émissions provenant de l'aviation (doc. [10856/13](#)).

Les négociations qui se déroulent actuellement dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) portent sur la mise au point d'une approche de la question fondée sur le marché au niveau mondial ainsi que sur un accord concernant les principes guidant l'application de mesures fondées sur le marché au niveau national et régional tant qu'il n'existe pas de système mondial. Les négociations en cours visent à élaborer une résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale de l'OACI en septembre 2013. Afin d'apporter sa contribution pour qu'une solution puisse être trouvée au niveau mondial lors de cette assemblée à l'automne, l'UE a décidé en avril de suspendre temporairement l'application de son régime d'échange de droits d'émission pour les vols internationaux à destination et en provenance de l'Europe.

Réunions et événements internationaux

La présidence et la Commission ont brièvement présenté au Conseil des informations actualisées sur les principales réunions internationales qui ont eu lieu récemment.

Ces informations concernaient notamment les résultats de la 11^e Conférence des parties à la Convention de Bâle, de la 6^e Conférence des parties à la Convention de Rotterdam, de la 6^e Conférence des parties à la Convention de Stockholm et de la deuxième série de réunions simultanées extraordinaires des parties aux trois conventions portant sur le domaine des substances chimiques et des déchets (Genève, du 28 avril au 10 mai 2013) (doc. [10840/13](#)) ainsi que les résultats des travaux de la plate-forme européenne sur la recherche et la stratégie en matière de diversité biologique (Dublin, du 15 au 17 mai 2013) (doc. [10865/13](#)).

Dossiers législatifs en cours

La présidence a présenté aux ministres des informations sur l'état des travaux concernant trois dossiers législatifs. Ces travaux se poursuivront sous la présidence lituanienne. Le vote de la commission du Parlement européen est prévu en juillet 2013.

Gaz à effet de serre fluorés (doc. [10787/13](#))

La Commission a présenté en novembre 2012 une proposition de règlement relatif aux gaz à effet de serre fluorés (doc. [15984/12](#)). Cette proposition vise à remplacer le règlement (CE) n° 842/2006 relatif à certains gaz à effet de serre fluorés afin de contribuer plus efficacement et à moindre coût aux objectifs de l'UE en matière de climat en décourageant l'utilisation des gaz fluorés à forte incidence sur le climat au profit de substituts énergétiquement efficaces et sans danger, et en continuant à améliorer le confinement et le traitement en fin de vie des produits et équipements contenant des gaz fluorés.

Évaluation des incidences sur l'environnement (doc. [10738/13](#))

La Commission a présenté sa proposition visant à modifier la directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement en octobre 2012 (doc. [15627/12](#)), l'objectif étant de renforcer les dispositions concernant la qualité de l'évaluation des incidences sur l'environnement afin d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement. Cette proposition vise à rationaliser les évaluations des incidences sur l'environnement, à améliorer les éléments de qualité de la procédure d'évaluation et à accroître son efficacité. En outre, elle vise à renforcer la cohérence des politiques et les synergies avec d'autres instruments du droit de l'Union afin de réduire la charge administrative.

Accès aux ressources génétiques (doc. [10744/13](#))

Cette proposition de règlement présentée par la Commission en octobre 2012 (doc. [14641/12](#)) vise principalement à mettre en œuvre dans l'UE le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, annexé à la Convention sur la diversité biologique, et à permettre sa ratification par l'Union.

Présence de micro-plastiques dans l'environnement

Le Conseil a pris acte des informations fournies par la délégation néerlandaise concernant la présence de micro-plastiques dans les systèmes aquatiques (doc. [10736/13](#)). Certaines délégations ont déclaré qu'elles partageaient les inquiétudes exprimées par les Pays-Bas face à ce problème environnemental de plus en plus grave. La Commission a elle aussi pris acte de ces préoccupations et a renvoyé à son Livre vert et à la consultation publique qu'elle a lancée.

Sommet de l'eau de Budapest

Le Conseil a pris note des informations fournies par la délégation hongroise sur le "Sommet de l'eau" qui doit se tenir prochainement à Budapest, du 8 au 11 octobre 2013, et sur l'intérêt qu'il présente dans le cadre des discussions sur les objectifs de développement durable liés à l'eau et à l'assainissement. (doc. [10714/13](#)).

Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation lituanienne a présenté le programme de travail et les priorités de la prochaine présidence en matière d'environnement et de changement climatique.

La réunion informelle des ministres aura lieu les 16 et 17 juillet 2013 à Vilnius et le Conseil "Environnement" se réunira le 14 octobre et le 13 décembre 2013.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Guinée-Bissau - mesures restrictives

Le Conseil a passé en revue les mesures restrictives prises à l'encontre de ceux qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité de la Guinée-Bissau et a décidé de maintenir les sanctions autonomes imposées par l'UE. Simultanément, il a mis à jour les informations concernant une personne désignée dans le cadre du régime de sanctions des Nations unies concernant ce pays, à la suite d'une décision des Nations unies.

UNION DOUANIÈRE

Sécurité de la chaîne d'approvisionnement - conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions concernant le renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la gestion des risques en matière douanière.

Ces conclusions figurent dans le document *8761/3/13*.

L'UE partage les objectifs stratégiques communs consistant à protéger la sécurité et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, la sécurité des citoyens et les intérêts financiers de l'UE et de ses États membres et à faciliter et accélérer les échanges commerciaux légitimes dans le but de promouvoir la compétitivité.

ÉNERGIE

Étiquetage énergétique des aspirateurs

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à un règlement délégué de la Commission du 3 juin 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des aspirateurs (doc. [9443/13](#)).

Ce règlement fixe de nouvelles exigences en matière d'informations obligatoires pour les fournisseurs qui mettent des aspirateurs sur le marché et pour les détaillants qui commercialisent ces appareils dans des points de vente ou par des moyens de vente à distance, notamment par correspondance ou sur Internet.

Le règlement précité est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Le Conseil ayant donné son accord, ce règlement peut par conséquent entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

NOMINATIONS

Comité des régions

Le Conseil a nommé M. Peter KAISER et M. Michael STRUGL (Autriche) en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [10329/13](#)).
